

L'ULIS du collège André Ailhaud

samedi 21 septembre 2013, par [Administrateur](#)

L'unité localisée d'inclusion scolaire « Dys » du collège A.Ailhaud accueille 16 élèves atteints de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie), en situation de handicap.

Leur inscription se fait par le chef d'établissement dans une classe du niveau correspondant à leur projet personnel de scolarisation (PPS) sur notification d'orientation par la MDPH.

Leur emploi du temps est aménagé selon les préconisations du PPS. Certaines matières pouvant être dispensées.

Ils sont accueillis en salle « Ulis » par la coordonnatrice et une auxiliaire de vie scolaire collective (AVS CO) en fonction de leur emploi du temps et de leurs besoins spécifiques.

Une aide à l'organisation, un soutien aux matières et des enseignements spécifiques (travail sur la mémoire, le vocabulaire, le lexique orthographique... ; renforcement des compétences en lecture ; acquisition de méthodes de travail adaptées...) leur sont proposés ainsi que des temps d'aide aux devoirs. Les élèves du dispositif bénéficient, en petit groupe, de cours spécifiques de langue vivante dispensés par un professeur d'Italien.

Le dispositif fait partie intégrante du collège. Il est placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il dispose de trois postes ordinateurs fixes ainsi que d'un ordinateur portable, d'un dictaphone, de logiciels et de matériels pédagogiques adaptés.

Les professeurs des différentes disciplines sont sensibilisés, informés et accompagnés dans la mise en place des aménagements nécessaires à la compensation des handicaps par la coordonnatrice.

Les équipes de suivi de scolarisation (ESS) rassemblant les différents partenaires et acteurs de la scolarisation sont réunies par le maître référent 1 ou deux fois par an pour le suivi, l'évaluation et l'évolution du projet personnel de chaque élève.

Le mot de L'enseignant référent

" L'enseignant référent est chargé de la mise en place du projet personnalisé de scolarisation (PPS) pour tout élève reconnu dans le champ du handicap. A ce titre, il se tient à la disposition des familles, des établissements scolaires et des services de soins pour une activation du PPS, ce qui concrètement signifie discuter ensemble de l'aménagement de l'emploi du temps, des aides à mettre en place dans le cadre de la compensation du handicap comme par exemple les accompagnements humains comme les AVS, ainsi que de l'orientation (classe ordinaire, classe spécialisée, établissement spécialisé). L'enseignant référent est disponible pour tout rendez-vous avec les familles et les établissements scolaires avant même la reconnaissance du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH.

Les coordonnées sont :

Didier Nimsgern

Enseignant Référent

Circonscription de Manosque

Collège Le Mont d'Or 04100 Manosque tél 04 92 71 70 29 "

[Site de l'Inspection Académique des Alpes de haute Provence / ASH / rôle et missions de l'enseignant référent](#)